



HAL
open science

Lecture de Marc Dumont : Ordre dispersé, les nouvelles conceptions urbaines de la sûreté de Paul Landauer, éd. du PUCA, 2008

Marc Dumont

► **To cite this version:**

Marc Dumont. Lecture de Marc Dumont : Ordre dispersé, les nouvelles conceptions urbaines de la sûreté de Paul Landauer, éd. du PUCA, 2008. Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA, 2008, pp.224-225. hal-03216111

HAL Id: hal-03216111

<https://hal.science/hal-03216111>

Submitted on 3 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

224

Lecture de Marc Dumont**ORDRE DISPERSÉ. LES NOUVELLES CONCEPTIONS URBAINES DE LA SÛRETÉ**

de Paul Landauer, éd. du PUCA, 2008

De quelles manières les questions contemporaines de sécurité publique sont-elles venues transformer le champ de l'urbanisme ? Partant de cette simple question Paul Landauer, architecte, qui s'intéresse depuis maintenant de nombreuses années au domaine de la sécurité en particulier dans le contexte des opérations liées à la Politique de la ville et au Renouvellement urbain, entreprend dans ce brillant petit ouvrage d'éclairer trois axes de réflexion. Si le premier s'attache aux contraintes pesant sur les concepteurs d'espace, liées à la fois aux législations successives (Loi sur la Sécurité Intérieure...), mais aussi plus largement aux demandes sociales et issues du champ socio-économique, le second explore les différentes manières dont les concepteurs intègrent ces nouvelles injonctions sécuritaires dans leurs pratiques architecturales et urbanistiques, décryptant leurs "ruses"; un troisième temps, enfin, analyse les implications de ce nouvel urbanisme de la sécurité sur les domanialités et territorialités classiques, sur des systèmes de gestions de plus en plus amenés non à se compléter mais à s'additionner, se télescoper – autrement dit, du "qui fait quoi" en matière de sécurité, des interférences entre le "territoire des gestionnaires" et le domaine des surveillances. Chacun de ces temps est systématiquement illustré de cas très concrets saisis au cours de son expérience de praticien et de scientifique, le tout étant placé sous le regard d'une solide matrice intellectuelle critique, portée notamment par le souhait de penser l'actualité contemporaine des travaux que Michel Foucault a consacré aux dispositifs de sécurité. Le cœur innovant de son ouvrage se situe dans l'identification d'une tendance résolument nouvelle de

l'urbanisme sécuritaire, qui fait tomber nombre de clichés à l'emporte-pièce ou idées reçues. Non, l'urbanisme de contrôle n'est pas celui consistant à généraliser de la vidéo-surveillance dans l'espace public des villes ou les accès de gare et quais de métro. Il n'est pas non plus celui d'un panoptique visant à contrôler tous espaces et usages par le regard. Il est d'abord et avant tout un urbanisme de *l'étanchéité des conduites sociales*.

L'idée est magistrale : analysant systématiquement les espaces produits sous injonction sécuritaire, Paul Landauer note avec étonnement la manière dont trois contraintes convergent : éviter le *contact*, éviter le *frottement*, éviter le *croisement*, les rendre tous trois impossibles, bref, étanchéfier les conduites les unes par rapport aux autres, minimisant les lieux d'interférences. Les comportements en eux-mêmes visent moins à être réprimés qu'à être rendus impossibles dans leurs interactions, rencontres.

Il en va dès lors de même tant pour ce qui concerne des hooligans opposés, que des piétons et des voitures. Dans l'espace produit sous contrainte de sécurité, les injonctions visent donc à régler les pratiques, à les distribuer suivant des ordres logiques. Les "espaces partagés", ne le sont plus : ce sont des espaces divisés, cloisonnés, étanchéfifiés, de l'intérieur.

Les dispositifs sécuritaires transforment donc dès lors les villes et les espaces de mobilités croissantes en immenses gares de triages, organisant des flux et les distribuant. Face à la ville mobile, devenue incontrôlable, il s'agit de fluidifier les circulations, d'éviter leurs interférences et ceci vaut aussi bien pour les abords des stades, les parcs d'attractions, que les dalles de grands ensembles. Cette idée est particulièrement intéressante à explorer au moment où prévaut l'idée de pratiques délictueuses sous contrôle : en réalité, le contrôle vise à empêcher les convergences, les rassemblements, plus qu'à réprimer ces pratiques.

Au-delà de ce principe de fluidité, de filtrage des usages, l'auteur note aussi la flexibilisation des dispositifs de sécurité, et la généralisation des barrières provisoires qui, à défaut du "maîtrisé donne du maîtrisable". Réduction des lieux possibles de conflit - *urbanisme préventif* par excellence - les "chemins de rondes" ont dû s'adapter à des pratiques de plus en plus labiles, souples : on monte et démonte les barrières d'agencement des circulations, suivant les circonstances. Pour ralentir les circulations ? Oui mais pas trop : plutôt que de tout contrôler sur le mode du panoptique, mieux vaut gérer les entrées et sorties. Les portes ne ferment pas des accès (réservés) mais constituent simplement des points distribués de filtrage contribuant à un ensemble plus large de surveillance, à un agencement global sécurisé.

Du parcours des ruses on retiendra toutes les différentes faces des recettes ingénieuses entreprises par les architectes pour répondre à l'exigence de sécurité tout en la masquant, l'occultant, ainsi ces grilles de Jean Nouvel masquées par des buissons, ce travail d'Alexandre Chemetoff pour ralentir et fluidifier les vitesses. Mais Paul Landauer n'interroge pas la raison profonde de cette visée d'occultation des dispositifs de sécurité. Pourquoi ce masque ? On pourrait certainement ici suggérer une hypothèse, pensant la catégorie spécifique d'espace à laquelle il s'attache, en contrepoint d'une autre, les espaces privés. Dans le domaine sécuritaire privé, si l'urbanisme et l'architecture exhibent ostensiblement les dispositifs et modalités de contrôle, de sécurité, même factices (autocollant "bâtiment sous haute protection électronique"), c'est bien parce que la sécurité n'y joue dans bien des cas que le rôle d'opérateur d'affirmation d'une domanialité, marquage d'un territoire qui, sécurisé réellement ou pas, dispose au moins de la capacité à s'affirmer dans sa détention. Or, l'espace public par définition ne peut pas s'afficher

comme tel, puisqu'il serait – dit-on – de nature *œcuménique*¹ : il doit exhiber sans cesse son *im-possession*. D'où le geste ironiste de l'opérateur de division sécuritaire qui à travers sa manifestation doit rester occulté et s'effacer, obligeant le concepteur à tout autant de dextérité. Un absent étonnant toutefois dans l'ensemble du texte : celui des implications de l'urbanisme sécuritaire routier, pourtant évoqué en pointillés à plusieurs reprises : les analyses de Paul Landauer auraient certainement gagné en consistance à se réparer des apports de travaux tels que ceux d'Eric Alonzo concernant les ronds-points.

Enfin, le nouvel urbanisme de la sécurité (et de ses dérivés multiples dont la tranquillité) en impose aux classiques systèmes de gestion des domanialités et des territorialités fondés jusque là sur des principes d'affectations d'espace. Ces territorialités de gestion se voient malmenées dans le cadre de configurations telles que les sites multifonctionnels (gare, centre commerciaux, places publiques...). Face à cela, les réponses sont celles d'une autonomie distribuée et au mieux enchaînée des rôles : l'ouvreur de porte, le gestionnaire d'ambiance, les forces de l'ordre public s'ajustent les uns aux autres tout en se superposant sur le même espace. Mais c'est aussi le corps qui introduit une nouvelle définition de la frontière des domaines, frontière mouvante, évolutive, par le biais du badge par exemple..

Taisons donc à ce point les nombreux autres éclairages, matières à réflexions et prolongements offertes par ce livre dont on ne pourra qu'inciter vivement la lecture à qui souhaite comprendre les logiques multiples, dont sécuritaires, qui travaillent la structure des espaces habités contemporains.

¹ De *œcuménisme*, théorie religieuse molle du consensus visant à la production de lieux, espaces et mouvements sociaux de partage et de dialogue fluide entre les religions, très présent en Suisse par exemple.